



Office fédéral de la santé publique
Corinne Erne
Surveillance des assurances
3003 Berne

Envoi par courriel :
corinne.erne@bag.admin.ch

Berne, le 15 juillet 2014

Ordonnance sur la correction des primes Procédure d'audition

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant le projet d'ordonnance sur la correction des primes et le commentaire y relatif.

Depuis plusieurs années, le Parti socialiste suisse (PS) s'engage en faveur d'une fixation des primes qui soit transparente et responsable. Force est de constater que l'Office fédéral de la santé publique ne dispose pas des instruments nécessaires pour remplir sa tâche de surveillance des assurances maladie. De ce fait, le PS déplore les sommes considérables qui ont été payées par certain-e-s assuré-e-s, cela d'autant plus que sur les 2 milliards de francs suisses encaissés en trop dans certains cantons, seuls 800 millions viendront corriger ce déséquilibre.

Toutefois, le PS convient qu'il est nécessaire de trouver rapidement une solution visant à corriger ces disparités entre les cantons. Ce n'est du moins pas sans critique qu'il adhère au projet d'ordonnance soumis à son appréciation. Il s'agit somme toute d'un compromis politique permettant de corriger partiellement les effets d'une concurrence néfaste.

En effet, il est désolant de constater que les principales victimes, les assuré-e-s, supporteront davantage les conséquences d'une mauvaise gestion de leurs primes que les assureurs, lesquels sont bel et bien les principaux responsables de ces déséquilibres. Ainsi, l'ordonnance prévoit que le fonds alloué à la correction des primes soit alimenté pour les deux tiers par les assuré-e-s et la Confédération – soit les contribuables, donc les assuré-e-s –, tandis que le tiers restant devrait être pris en charge par les caisses maladies. Encore faut-il que les assureurs puissent puiser dans leurs réserves sous peine de devoir exiger auprès des assuré-e-s un supplément unique de prime. Le projet nous apparaît d'autant plus insatisfaisant que les assuré-e-s domicilié-e-s dans un canton « payeur » le 1^{er} janvier 2014 et qui déménagent dans un canton « receveur » devront payer le supplément de prime.

Aux yeux du PS, il est urgent de prendre des mesures sur le plan législatif afin de donner à la Confédération les moyens nécessaires à la surveillance des assurances maladies pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. En définitive, il semble de plus en plus évident qu'une caisse publique faciliterait sensiblement la prise de mesures visant à pallier ce genre d'erreurs.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti Socialiste Suisse



Christian Levrat, Président



Jacques Tissot, secrétaire politique